

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 9 septembre 2013, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Daniel Rancourt, la conseillère Denise Dubois et les conseillers suivants : Yvan Verville, Michel Desrochers, Daniel Paquette, Louis Proulx et Rock Morin. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt

1. Ouverture de la séance par le maire Daniel Rancourt.

2013-09-117

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 137 764,19 \$;
 - Liste des salaires au montant de 54 779,83 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2013;
7. Dépôt des états financiers au 31 août 2013;
8. Tarif pour le personnel électoral;
9. Demande d'aide financière – Club haltérophilie de La Sarre;
10. Appui aux projets dans le cadre du Programme de développement régional et forestier, volet « Projets de développement régional » - Sylviculture La Vérendrye inc. pour la Ville de Macamic;
11. Appui aux projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II de Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc.;
12. Demande à la CPTAQ – monsieur Frédéric Dorval;
13. Remplacement de la zamboni;
14. Demande de monsieur Mario Ouellet;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses :
 - a) Vol sur le territoire (Michel Desrochers);
 - b) Vente de terrain à monsieur Martin Rousseau et madame Sylvie Chaîné;
 - c) Lettre de félicitations à monsieur Christian Léveillé pour l'organisation du soccer ;
17. Demande de dérogation au MAMROT (contrat de service en fourniture d'énergie);
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 16a) et 16c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-09-118

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2013**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 soit adopté tel que présenté avec l'inscription des commentaires de madame Victoire Bacon à la période de questions à l'effet que la tentative d'offrir plus de services à la bibliothèque municipale il y a quelques années n'avaient pas porté fruit, l'achalandage étant demeuré similaire, et ce, à la demande du conseiller Louis Proulx.

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-119

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 137 764,19 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 54 779,83 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Madame Marie-Noëlle Dionne demande si ce serait possible d'avoir un comité des loisirs, culture et autres activités.

Monsieur Martin Rousseau réitère son offre de 1 500 \$ pour l'achat du terrain à côté de sa résidence.

6. **Correspondance reçue et envoyée d'août 2013**

Le secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'août 2013.

7. **Dépôt des états financiers au 31 août 2013**

Le secrétaire-trésorier dépose un état financier comparatif au 31 août 2013, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

2013-09-120

8. **TARIF POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La rémunération pour le personnel électoral pour les élections du 3 novembre 2013 soit la suivante :

**TABLEAU DE RÉMUNÉRATION HORAIRE
DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

¹ PRÉSIDENT D'ÉLECTION - minimum	435,00\$
² PRÉSIDENT ADJ. D'ÉLECTION – minimum	217,50 \$
² SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – minimum	326,25 \$

Taux horaire

AIDE-PERMANENT	20,97 \$
PRÉPOSÉ À LA SAISIE	17,72 \$
AIDE OCCASIONNEL	17,11 \$
RÉVISEUR	18,36 \$
SECRÉTAIRE COMM. DE RÉVISION	17,72 \$
AGENT RÉVISEUR	17,11 \$
SCRUTATEUR	17,11 \$
SECRÉTAIRE DE BUREAU DE VOTE	15,41 \$
PRIMO	17,72 \$
AIDE-PRIMO	15,06 \$
PRÉSIDENT TABLE DE VÉRIFICATION	13,86 \$
MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION	13,86 \$
PRÉPOSÉ À LA LISTE ÉLECTORALE	13,86 \$

¹ S'il y a confection ET révision de la liste électorale, s'ajoute à la rémunération minimum :

865 électeurs et moins (domiciliés et non domiciliés) :	315,00 \$
866 électeurs et plus (domiciliés et non domiciliés) :	0,364 \$
par électeur pour les 2 500 premiers électeurs, +	0,113 \$
par électeur pour les 22 500 électeurs suivants, +	0,042 \$
pour chacun des autres électeurs.	

+ Pour le jour du scrutin :	339,00 \$
+ Pour le jour du vote par anticipation :	226,00 \$
(cette rémunération est de 420 \$ lorsque le vote par anticipation dure 2 jours)	

- ² S'il y a confection ET révision de la liste électorale, la rémunération totale du président adjoint d'élection est la demie (1/2) de la rémunération totale du président d'élection et pour la secrétaire d'élection le trois quart (3/4) de la rémunération totale du président.

Adoptée à l'unanimité

2013-09-121

9. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB HALTÉROPHILIE DE LA SARRE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois , appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Un montant de 200 \$ soit versé au Club d'haltérophilie de La Sarre pour la présentation des championnats seniors d'haltérophilie présentés le 26 octobre 2013 à La Sarre.

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-122

10. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER, VOLET « PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL » - SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE INC. POUR LA VILLE DE MACAMIC**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de développement régional et forestier volet « Projets de développement régional »;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Travaux d'aménagement CvAF;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Sylviculture Lavérendrye inc. pour la Ville de Macamic dans le cadre du Programme de développement régional et forestier volet « Projets de développement régional »;

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-123

11. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE SOCIÉTÉ D’EXPLOITATION SYLVICOLE DE ROUSSEAU INC.**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

ATTENDU QUE la Société d’exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Mise en forme et drainage en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyée par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par la Société d’exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l’unanimité.

2013-09-124

12. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR FRÉDÉRIC DORVAL**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que la municipalité profiterait de cette implantation;

Considérant que la demande vise l’utilisation à une fin autre que l’agriculture du lot 4 049 033 du cadastre du Québec, d’une superficie de 5 000 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà un alignement de résidences qui longent la Route 393.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d’utilisation à une fin autre que l’agriculture de monsieur Frédéric Dorval du lot 4 049 033 du cadastre du Québec.

Adoptée à l’unanimité.

2013-09-125

13. **REMPLACEMENT DE LA ZAMBONI**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande des soumissions pour l'achat d'une zamboni neuve ou usagée.

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-126

14. **DEMANDE DE MONSIEUR MARIO OUELLET**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Des arrêts obligatoires soient installés sur la 8^e Avenue Ouest et rue Principale et 8^e Avenue Est et rue Principale.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

16. **Questions diverses**

2013-09-127

b) **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR MARTIN ROUSSEAU ET MADAME SYLVIE CHAÎNÉ**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Martin Rousseau et madame Sylvie Chaîné le lot 4 729 460. Cette vente est faite au prix de 1 500 \$ plus taxes;

QUE : Cette vente est conditionnelle à un droit de servitude permanente mesurant 20 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur sur ledit terrain vendu, servitude qui sera plus amplement décrite dans l'acte de vente;

QU' : Il sera interdit, en tout temps, pour l'acheteur et les acheteurs subséquents de construire tout immeuble ou d'installer quelque bâtiment que ce soit sur ladite servitude qui sert pour les utilités publiques de la municipalité pour ses conduites d'aqueduc, d'égout et autres services qu'elle décidera d'y implanter.

QUE : La Ville de Macamic s'engage à remettre dans le même état le terrain visé par la servitude advenant qu'elle doive y effectuer des travaux, aucune compensation financière ne sera versée au propriétaire advenant des travaux effectués par la municipalité ou ses mandataires.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE : Cette résolution abroge la résolution No 2010-09-253.

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-128

d) **DEMANDE À LA CPTAQ – MADAME SYLVIE WATELLE**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et de morcellement ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné que la partie qui sera utilisée pour la construction est moins propice à l'agriculture étant donné la présence de roche et de gravier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande de morcellement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de madame Sylvie Watelle d'une partie des lots 4 264 225 et 4 967 530 du rang 2 et 3 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2013-09-129

17. **DEMANDE DE DÉROGATION AU MAMROT (CONTRAT DE SERVICE EN FOURNITURE D'ÉNERGIE)**

Considérant que le projet d'établissement d'une chaufferie à la biomasse et d'un réseau de chaleur alimentant le Centre Joachim-Tremblay (aréna) et la polyvalente Le Séjour représente des avantages économiques pour la Ville en plus des retombées sur l'emploi et l'économie de la région;

Considérant qu'une entreprise locale qui se spécialise dans le créneau du chauffage à la biomasse est prête à prendre la responsabilité d'investir, d'opérer et d'approvisionner la chaufferie et de fournir de l'énergie à la municipalité à prix compétitif à la condition de pouvoir amortir ses investissements sur 15 ans;

Considérant que cette implication d'une entreprise locale facilite la réalisation de ce projet de réseau de chaleur qui touche également à la Commission scolaire du Lac-Abitibi;

Considérant que le promoteur du projet bénéficie de l'appui de la ministre Martine Ouellet qui lui accorde une subvention de 321 358 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage;

Considérant que ce projet permettra à la Ville de Macamic de réduire ses émissions de gaz à effet de serre;

Considérant l'appui accordé par la Fédération québécoise des municipalités à l'effet de permettre aux municipalités qui le souhaitent de convenir une entente à long terme pour l'achat d'énergie produite à partir de la biomasse forestière résiduelle;

Considérant que l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* exige que le ministre autorise tout engagement d'une municipalité qui excède cinq ans;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Denise Dubois, appuyée par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adresse une demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour autoriser la signature d'une entente de 15 ans avec Norforce Énergie pour l'achat d'énergie thermique nécessaire au centre Joachim-Tremblay;

QUE : La Ville de Macamic finalise les discussions sur l'entente contractuelle avec Norforce Énergie afin d'être en mesure de réaliser le projet dès que toutes les autorisations seront obtenues.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Aucune question.

2013-09-130

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 10.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire